

SAINT-GONNERY

Déploiement de colonnes aériennes et enterrées dans l'agglomération seulement (mise en place des colonnes aériennes du 30/06 au 04/07/25)

Depuis la mise en place en 2011 de la collecte des emballages en points de regroupement, l'augmentation continue des tonnages entraîne aujourd'hui des débordements récurrents.

Objectifs : Améliorer l'esthétique des points de collecte, préserver l'environnement paysager, tout en offrant des solutions de tri des déchets aux habitants du territoire.

Chaque site comportera de 2 à 4 colonnes : **ordures ménagères, emballages, verre et papier**



Mode d'emploi

D'abord, qu'elle soit enterrée ou aérienne, ce genre de bornes collectives remplit les mêmes fonctionnalités. Seul leur aspect général change. Pour utiliser une borne enterrée, vous n'avez pas besoin de carte pour ouvrir la colonne.

Pour les ordures ménagères le choix des sacs poubelles de 40 à 50 L au maximum est recommandé pour ne pas obstruer le tambour ou système de vidage de la colonne d'ordures ménagères. Il est recommandé également de bien fermer les sacs poubelles et surtout de ne pas déposer de déchets qui apporteraient des problèmes de propreté (nuisances olfactives notamment). Pour les déchets alimentaires vous pouvez les composter, des composteurs sont mis à disposition gratuitement par Pontivy Communauté.

Pour la colonne de tri de verre, il faut jeter uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. De même pour la colonne papier où seuls les journaux, magazines, publicités, enveloppes en papier devront être déposés.

En ce qui concerne la colonne des emballages, les flacons, bouteilles et pots en plastique, les barquettes, les boîtes de conserve et bidons métalliques, les films plastiques, cartonnets ou encore les briques alimentaires sont à y déposer **en VRAC**. En bref : tout ce qui a emballé un produit.

EMBALLAGES

Plastiques,
boîtes métalliques,
briques, cartons.



PAPIERS

Journaux,
magazines,
prospectus,
papier.



VERRES

Bouteilles, bocaux, pots.



Commune de Saint-Gonnery

- Site 1 : Parking du city stade
- Site 2 : Rue de la fontaine
- Site 3 : Parking, rue du point du jours
- Site 4 : Pumptrack
- Site 5 : Rue des deux ponts
- Site 6 : Rue du relais
- Site 7 : Impasse de l'aubépine



✳ L'emplacement de la rue du Relais (site n°6) pourrait être transféré rue de Bel Air.

Un emplacement est recherché rue des Fauvettes.

